



## Divorce par consentement mutuelles

Par **warda91**, le **05/09/2010 à 10:48**

Bonjour, je suis mariée depuis 7 ans, j'ai un enfant, j'ai demandé le divorce par consentement mutuel, mon mari est ok sur ma demande mais j'ai peur de me faire avoir et hésite à faire un divorce pour faux.

J'ai peur que mon mari prenne la garde de mon enfant, alors que lui depuis que nous sommes mariés il n'a ni assumé son rôle de mari et ni son rôle de père, il dort 2 jours max par semaine à la maison, histoire de faire acte de présence et nous n'avons plus de rapport sexuel depuis 2006. Il a eu les papiers français grâce au mariage. Et j'ai découvert qu'il a une double vie et qu'il me trompe avec plusieurs femmes.

Je souhaite qu'il voie son fils quand même mais surtout pas les week-ends parce qu'il va confier son fils à une femme que je ne connais pas et je veux ma garde de l'enfant, chose que je ne conteste pas. AIDEZ-MOI

Par **mimi493**, le **05/09/2010 à 14:57**

Le divorce par consentement mutuel exige d'être d'accord sur TOUT donc aussi sur la résidence de l'enfant.

S'il y a un divorce par consentement mutuel, vous ne pouvez pas avoir peur qu'il prenne l'enfant puisque vous refuserez de signer une convention lui donnant la résidence de l'enfant.

Si vous en êtes à avoir peur de lui, prenez votre propre avocat, pas un avocat commun et allez le voir dès maintenant.